



Antennes relais de téléphonie mobile
Compte rendu de la commission de concertation
du mercredi 11 décembre 2019

Contexte :

La commission fixée le 05 décembre 2019 a dû être reportée au dernier moment en raison des perturbations très importantes du trafic routier générées par la manifestation nationale organisée ce jour-là.

Celle-ci fut reportée in extremis au 11 décembre 2019 afin de ne pas retarder les dépôts des déclarations préalables par les opérateurs concernant leurs projets en cours. L'ordre du jour fut cependant très écourté, réduit au seul examen des projets, compte tenu des contraintes d'agenda des différents membres. Plusieurs membres ne purent assister à cette réunion ; Monsieur Gérald CARMONA fut disponible par liaison téléphonique.

Présents :

Opérateurs :

Orange : Madame Corinne MARTY

Free Mobile : Monsieur Lilian STURNY

SFR : Monsieur Jérôme PAGES

Bouygues : Monsieur Pascal ROEHRIG

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Didier SECARDIN (Service Santé - Environnement)

Monsieur François VERGNON (service aménagement numérique du territoire)

Représentant d'association de consommateurs :

Monsieur Marcel SOULETTE représentant « Consommation Logement et Cadre de Vie »

Excusés :

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Philippe LATRILLE (Directeur service Prévention)

Monsieur Jean Philippe GARDERE (Directeur de la Proximité)

Monsieur Patrick FAUCHER (Directeur de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable)

Madame Marie Astrid MENDEZ LUIZ (Service Architecture et patrimoine urbain en projet)

Monsieur Christophe TROUILLET (service aménagement numérique du territoire)
Monsieur Jérôme PASSICOS (Chef du service Droit des sols, Direction du développement et de l'aménagement PT Bordeaux)

Elu :
Monsieur Nicolas GUENRO

Points abordés :

Madame Mendes-Luiz qui est chargée d'instruire les DP, bien que non disponible à la date de cette réunion, a souhaité communiquer les informations suivantes concernant la loi Elan et l'avis de l'ABF:

L'article 56 de la loi Elan opère un glissement de l'avis conforme de l'ABF à un avis simple de sa part en matière d'antennes relais de radiotéléphonie mobile ou de diffusion du très haut débit par voie hertzienne et leur système d'accroche, ainsi que leurs locaux et installations techniques.

Ainsi le texte précise que désormais, dans les secteurs protégés au titre du patrimoine (abords des monuments historiques et SPR), l'autorisation d'urbanisme est soumise à l'avis et non plus à l'accord de l'ABF.

En résumé, l'ABF n'émettra qu'un avis simple sur ce type d'installation.

L'avis du Maire sera donc désormais déterminant sur l'ensemble des projets.

Ainsi, pour les futures opérations et rdv, Mme Mendes-Luiz centralisera l'ensemble des dossiers y compris en SPR. Ce point a été abordé avec l'ABF qui lui fait confiance.

Cette organisation permettra de simplifier le circuit de validation pour les opérateurs.

Point préparation au réseau 5G :

Une discussion s'est engagée sur une possible augmentation du champs émis dans la fréquence dédiée 700 Mhz lors de la mise en service de la 5G (fréquence ex TNT dite « d'accrochage ») et sur les projets actuels de nouvelles antennes 4G.

Les opérateurs ont précisé le peu d'impact prévisible dans cette gamme de fréquences compte tenu des résultats des connaissances actuelles et des expérimentations en cours.

Il est acté que la commission sollicitera des mesures de champs auprès de l'ANFR dès les premières mises en services afin de vérifier ce point.

Mrs PAGES et SOULETTE rappellent que les mesurages permettent de connaître en détail le champs émis par fréquence et par opérateur lorsque la demande le sollicite.

L'émission dans les fréquences radio proches de 3,5 GHz (bientôt mises aux enchères pour un début de commercialisation cet été), puis ensuite dans les fréquences plus élevées, dites "millimétriques", va également modifier les modalités d'exposition de la population et nécessitent d'adapter les méthodes de mesure et d'évaluation (celles-ci étant encore en cours de définition).

Mr Roehrig confirme que dans le cadre de l'expérimentation de Bouygues en cours sur Bordeaux, l'ANFR vient faire des mesures et essais (22 sites ont été autorisés à émettre en 5G dans la fréquence 3,5 Ghz). Le réglage des antennes s'effectue progressivement (jusqu'à 10 ensembles actuellement).

Il est rappelé que la préparation des sites existants est en cours pour que les opérateurs puissent émettre rapidement après la délivrance des autorisations et l'obtention des licences en fonction des fréquences (prévues en juin a priori). L'état cherche à imposer un très rapide développement de la 5G une fois les lignes directrices de l'ANFR connues et les licences délivrées. L'enjeu est

important pour les entreprises françaises dans un domaine international très concurrentiel et novateur.

La modification des relais nécessite généralement le changement d'antennes (trois sur six par exemple pour les sites disposant déjà de six antennes) ou le rajout de trois antennes pour ceux n'en disposant que de trois), avec peu d'impact sur leur aspect visuel (hauteur des antennes 5G inférieure à un mètre, forme parallélépipédique de largeur inférieure à 50 cm...).

Le déploiement se fera en recourant tout d'abord aux infrastructures actuelles avec un ajustement plus ou moins important sur de nouveaux sites selon les besoins des opérateurs. Les opérateurs attendent les licences pour déposer les DIM 5G lorsque les modifications de champs seront effectives. En attendant, suivant leur réseau actuel et leur stratégie, plusieurs DIM 5G (non actives) et 4G ont été soumis à l'ordre du jour de cette réunion.

La seconde partie de cette réunion a donc été consacrée à l'examen des projets.